

2024-09/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE C.A.U.E DU VAR VISANT A
ACCOMPAGNER LA COMMUNE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DE
PROGRAMMATION SCOLAIRE ET DE MOBILITE DOUCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition de l'EHPAD du PRADON, en vue, entre autres, de la construction d'une école maternelle, une convention doit être signée avec le CAUE du Var (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement).

Cette convention a pour objectif d'aider la commune en définissant les principes de mobilité douce, de desserte et de stationnement dans le périmètre et les abords de la nouvelle école maternelle qui sera installée dans l'actuel EHPAD du PRADON.

Cette réflexion devra conduire à la formalisation de différentes hypothèses d'affectation et de transformation des différents scénarii afin de répondre aux objectifs communaux.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le C.A.U.E. du VAR pour un montant de 4050.00€ dans le cadre du projet de réhabilitation de l'EHPAD du PRADON et des aménagements afférents.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance

